



## Communiqué de presse conjoint

Voies navigables  
de France

Fédération de  
Pêche de l'Aude

Carcassonne, le 29 mars 2025

# CANAL DU MIDI : Un partenariat historique signé entre la Fédération de pêche de l'Aude et Voies navigables de France

Une semaine après la Journée Mondiale de l'eau, Voies navigables de France et la Fédération de pêche de l'Aude ont signé à Carcassonne (Aude) une convention de partenariat pour renforcer leur coopération en faveur de la protection de la faune piscicole présente dans le canal du Midi et pour le développement du loisir pêche le long de la voie d'eau.

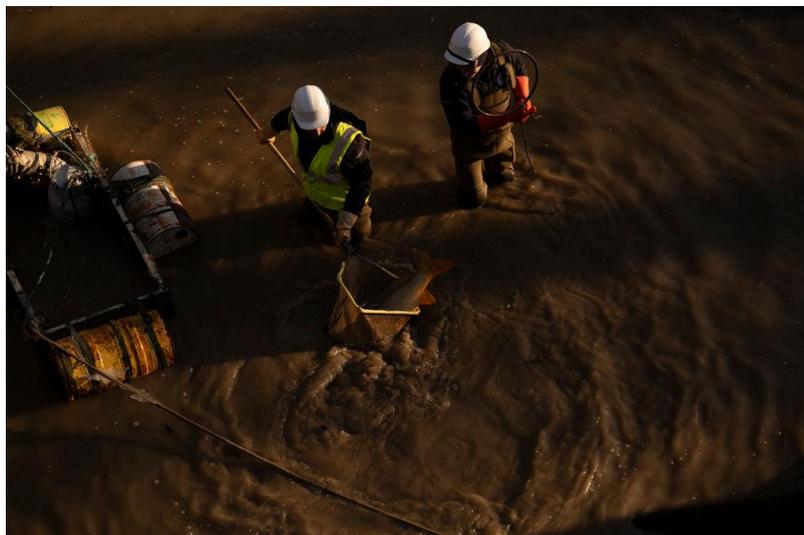
Ainsi, la nouvelle convention prévoit que les deux organisations associent leurs forces sur les plus de 150 km de canaux et rigoles dans l'Aude pour contribuer à maintenir cette trame bleue comme un véritable espace de préservation du patrimoine naturel aquatique.

### Deux axes prioritaires structurent ce partenariat novateur

Le canal fait partie des sites emblématiques où pêcheurs, randonneurs et cyclistes cohabitent désormais. En effet, le canal du Midi, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1996, est un site touristique et patrimonial prisé par de nombreux usagers comme les randonneurs ou les cyclistes. La convention signée aujourd'hui à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération de Pêche de l'Aude doit notamment permettre de favoriser une cohabitation harmonieuse de la pêche et des autres pratiques le long des berges du canal du Midi. Voies navigables de France s'engage ainsi à programmer ses interventions d'entretien en favorisant les espaces dédiés aux activités halieutiques, contribuant ainsi au développement de nouvelles zones de pêche limitant les conflits d'usage.

Le partenariat se traduit également par l'appui de la Fédération de Pêche de l'Aude dans le cadre des pêches de sauvetage, pratiquées lorsque certaines sections du canal sont vidangées. Ainsi,

la Fédération de Pêche de l'Aude s'engage à mobiliser ses moyens et adhérents pour réaliser des pêches en amont de la réalisation de travaux d'infrastructure, généralement début janvier. La Fédération de Pêche pourra également intervenir en cas de sécheresse ou de fortes chaleurs pour la conservation du patrimoine piscicole qui serait en danger en période d'étiage.



Une pêche de sauvegarde organisée dans le canal du Midi en janvier 2025  
© Thibaut Deligey / Autan Blanc

## La Journée Mondiale de l'Eau : un moment fort pour la signature de la convention

Les deux signataires de la convention ont choisi la Journée Mondiale de l'Eau dont la date officielle est le 22 mars pour organiser la signature de la convention qui les lie désormais pour une période de 5 années. C'est un symbole fort qui rappelle l'importance de la préservation de l'eau comme ressource vitale pour le territoire, la biodiversité et les activités humaines qui y sont attachées.



(de gauche à droite) David Fernandez, Président de la Fédération de Pêche de l'Aude et Domitien Détrie, Directeur territorial de Voies navigables de France Sud-Ouest signent la convention de partenariat

© Fédération de Pêche de l'Aude

**Présentation de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Aude (FD11) :** La FD11 a élaboré son Schéma Départemental de Développement du Loisirs Pêche en 2021. Sa vocation est de moderniser et valoriser le potentiel halieutique du département. Au regard de l'importance de l'infrastructure du canal du Midi, de ses annexes ou encore de ses rigoles d'alimentation, un axe de développement spécifique lui a été consacré. Au sein de la FD11, une commission « canal » a été mise en place. Elle permet à l'ensemble des présidents des 14 AAPPMA concernées par le canal de pouvoir aborder les divers sujets repris dans le cadre de la convention. L'empoissonnement et l'aménagement font partie des sujets majeurs évoqués régulièrement avec les gestionnaires locaux.

### **Présentation de Voies navigables de France (VNF) :**

Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale à qui l'Etat a confié la valorisation, l'exploitation et la gestion du réseau navigable français. Établissement public administratif, il assure la gestion de deux réseaux complémentaires et connectés (transport et tourisme) répondant à trois grandes missions au service du public : promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau.

Le canal du Midi et ses annexes (système alimentaire, rigoles et barrages en rivières, canaux de Jonction et Robine) traverse le département de l'Aude. Il joue un rôle important pour le transport d'eau dans le territoire, permettant ainsi le développement de différents usages comme l'irrigation agricole, la navigation, l'alimentation en eau potable des populations ou l'apport d'eau aux milieux naturels. Le canal du Midi est géré par la Direction territoriale Sud-Ouest dont le siège est basé à Toulouse. Le réseau situé sur le département de l'Aude est géré en proximité par le Service Territorial Midi.

## **CONTACTS PRESSE**

**Voies navigables de France**  
Responsable communication

Astrid Le Vern  
07 63 73 80 90  
[astrid.levern@vnf.fr](mailto:astrid.levern@vnf.fr)